



REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE
AUPRES DE L'O.S.C.E

**Droit de réponse à la déclaration de la Fédération de Russie
au Conseil permanent 1045 du 19 mars 2015**

La Représentation Permanente de la France auprès de l'OSCE souhaite revenir sur le sujet qui a été soulevé par la délégation de la Fédération de Russie au Conseil permanent du 19 mars 2015 sur la question de la montée du racisme, de la radicalisation et du néonazisme dans les pays de l'espace OSCE (PC.DEL/393/15/Rev.1).

La France s'attache à combattre, dans leur ensemble, toutes les formes d'intolérance et de racisme. Qu'ils soient antisémites, antimusulmans, antichrétiens, antiroms, ou homophobes, tous les actes d'intolérance et de discrimination sont dénoncés avec force par les autorités publiques et font l'objet des poursuites judiciaires qui s'imposent.

Si des actes d'intolérance et de racisme continuent malheureusement d'être enregistrés, ces comportements restent marginaux et sont condamnés par l'immense majorité des Français.

Le néonazisme en France reste également un phénomène marginal. Les groupes s'y réclamant sont peu nombreux, les individus se comptent au nombre d'un millier tout au plus. La France n'a ainsi pas connu de groupe néonazi étoffé depuis la disparition du Parti nationaliste français et européen (PNFE) à la fin des années 1990, disparition pour partie provoquée par la répression consécutive à de multiples violences, y compris à caractère terroriste.

Sans minimiser ces phénomènes inquiétants et les risques que représentent l'ensemble des extrêmes droites non républicaine, il convient de souligner que la France a, à sa disposition, un arsenal politique et juridique puissant qui lui donne les moyens de contrer ces dérives, arsenal qu'elle s'efforce d'adapter et de renforcer continuellement, comme suite aux attentats de Paris.